

● (1825)

En plus de toutes ces mesures, il nous faudrait un superfonds comme celui qui a été créé aux États-Unis, surtout pour nettoyer les régions à problèmes des Grands Lacs.

Il y a 45 industries au Canada et 53 autres aux États-Unis qui polluent les Grands Lacs. Il y a dix dépotoirs au Canada et 105 autres aux États-Unis qui laissent écouler des déchets dangereux dans les Grands Lacs. Il y a 32 municipalités au Canada et 81 autres aux États-Unis qui polluent les Grands Lacs.

Il faut un grand nettoyage dans toutes ces industries, dans les lieux d'enfouissement de substances dangereuses et dans les municipalités, surtout aux dépotoirs particulièrement affreux de produits chimiques dangereux sur la rive de la rivière Niagara, aux États-Unis. Ces dépotoirs comprennent ceux de Love Canal, High Park, la 102^e rue et la région S. Ils sont tous la cause d'une effroyable pollution.

Il y a beaucoup à faire. Le projet de loi sur la protection de l'environnement, qui est actuellement au comité, est un moyen de plus vers la solution des problèmes de l'environnement et la dépollution. J'espère que le secrétaire parlementaire va nous garantir ce soir que le gouvernement redoublera d'efforts pour mettre en oeuvre la mesure sur la protection de l'environnement et qu'il entreprendra ensuite des grandes opérations pour nettoyer les régions qui sont déjà polluées.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je dois dire pour commencer que je suis ravie que le député de York-Est (M. Redway) ait rappelé quelques-unes des excellentes initiatives que le gouvernement a prises depuis à peine trois ans qu'il est au pouvoir. A mon tour, je tiens à féliciter le député de tout ce qu'il a fait pour préserver l'environnement et de son travail auprès des municipalités, lui qui a été maire de East York, municipalité qui fait partie du Grand Toronto. Je connais son vif intérêt pour cette question et je suis au courant de son travail.

Lorsqu'il a présenté à la Chambre la Loi visant la protection de l'environnement, le 26 juin 1987, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a également publié une politique d'application de la nouvelle loi afin que le public puisse la commenter. Le ministre de l'Environnement a invité quatre organismes privés qui se spécialisent en droit de l'environnement à critiquer cette politique.

Le mois dernier, la Fondation canadienne de recherche sur le droit de l'environnement et les organismes équivalents de

L'ajournement

l'Alberta, de la côte ouest et du Nouveau-Brunswick ont présenté leur évaluation de la politique au cours de deux colloques qui se sont tenus à Toronto et Edmonton. Y participaient des représentants du secteur privé, des gouvernements provinciaux et de divers groupements intéressés. Ces discussions ainsi que les mémoires présentés par des particuliers et des entreprises aideront le gouvernement à donner une forme définitive à la politique.

La nouvelle loi canadienne de protection de l'environnement est le fruit d'une collaboration étroite entre le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires, le secteur privé, les syndicats, les groupes qui s'intéressent à l'environnement, les autochtones et les représentants des consommateurs. Entre décembre 1986 et mars 1987, les fonctionnaires d'Environnement Canada ont participé à plus de 30 rencontres de groupes intéressés un peu partout au Canada. Ce sont ces consultations ainsi que 300 lettres et mémoires qui ont permis de mettre au point les dispositions du projet de loi dont le député parle, qui reconnaît que la protection de l'environnement est essentielle au bien-être des Canadiens.

Nous sommes le premier gouvernement fédéral de l'histoire du Canada à instaurer une loi fédérale qui couvre tous les aspects de la protection de l'environnement. Le projet de loi C-74 a été débattu à la Chambre durant plus de 10 heures à l'étape de la deuxième lecture, au cours de laquelle il a reçu l'accord de principe de tous les partis. Il a maintenant été renvoyé à un comité. Le président et les membres du comité ont été nommés et je suis très heureux de constater que le député de York-Est en fait partie. Dès les prochains jours, nous allons commencer à nous réunir pour étudier le projet de loi article par article et envisager des amendements.

Je puis garantir à la Chambre que ce projet de loi va être étudié en profondeur. Une fois adoptée, la nouvelle loi permettra d'enrayer les risques de contamination de l'environnement du Canada par des produits chimiques toxiques durant les dernières années de ce siècle et aussi pour bien des années durant le prochain siècle. Nous sommes très heureux de cette mesure législative. Je dirai même, à l'instar du député de York-Est, que nous souhaitons que la mesure soit adoptée le plus vite possible.

[Français]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)